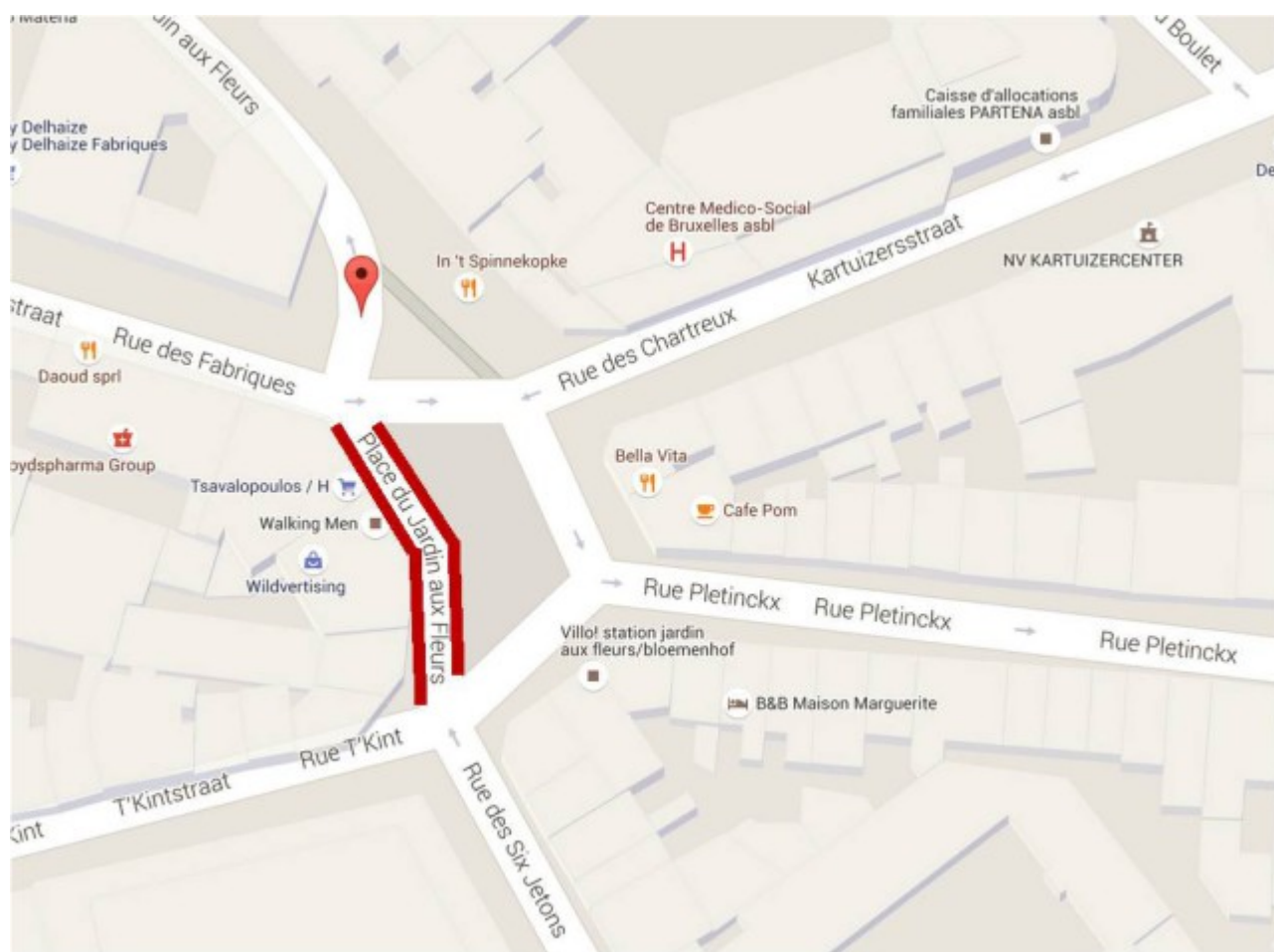


Place du Jardin aux Fleurs : entre amateurisme et inconscience

La place du Jardin aux Fleurs devenue semi-piétonne depuis plusieurs années, pour le plus grands bénéfice des riverains, des commerçants et des écoles situées à proximité. Mais le plan de circulation lié au plus grand piétonnier d'Europe a rouvert la place au trafic de transit.



Pire, les changements à venir, pour tenter de limiter les conséquences néfastes du plan de circulation dans des rues voisines, font craindre aux riverains qu'elle devienne un danger permanent pour leurs enfants.

Amateurisme... ou inconscience ?

Début février, lors d'une réunion de quartier, des riverains ont prévenu les représentants politiques de la Ville qu'en cas d'accident, ils les tiendraient personnellement pour responsables.

« Participation citoyenne », on frise le ridicule !

Suite à cette réunion, la Ville de Bruxelles a fait distribuer des bulletins de vote (nominatifs !) où les habitants du quartier sont invités à se prononcer sur deux scénarios de modifications possible. Seuls les habitants de certaines rues et de certains numéros et entre certains numéros bien précis sont autorisés à « voter » ...

Vous habitez 57 rue d'Anderlecht ? Pas de chance, seuls habitants des numéros 59 à 190 peuvent se prononcer. Vous habitez 18 rue de la Verdure ? Dommage... Les votes commencent au n°20 et s'arrêtent au n° 60 ! Habitant le quartier, vous faites pourtant régulièrement vos courses dans ces rues, aux « bons numéros », mais voilà, pour la Ville de Bruxelles, vous n'êtes pas concerné...

Lettre d'une habitante

Bonjour,

*J'ai reçu un flyer de la Ville de Bruxelles (Bruxelles Participation) dans ma boîte aux lettres proposant de voter pour l'une des deux « solutions » retenues et destinées à diminuer les « problèmes » de mobilité dans les rues Camusel-
□Anderlecht ...*

J'habite rue Van Artevelde/□Carrefour des Six Jetons. Cette décision impacte directement la circulation de la rue Van Artevelde et du Carrefour comme présentée dans le flyer.

Je suis invitée à ne pas voter car je n'habite pas dans les rues ou bouts de rues désignées par la Ville.

C'est une plaisanterie ?

Hélas... La réponse est non.

Votre vote ne sera pris en compte que si vous remplissez vos coordonnées. Ne peuvent prendre part à cette consultation que les habitants des rues :

Rue de la Baanderie – Washuistraat, ebbe d'Anderlecht (n° 59 à 190) – Anderlechtsesteenweg (nr 59 tot 190), Rue T'Kint-straat, rue Camuset-straat – rue de la Verdure (n°20 à 66) – Loofstraat (nr 20 tot 66) – rue du Voutour – Glerstraat, Rue de Cureghem – Kureghemstraat, rue Froebel-straat, Rue des Navets – Ruyenstraat.

Eenkel bewoners die gedomicilieerd zijn in één van de straten opgenomen in de lijst in bijlage kunnen deelnemen aan de peiling.

Vos coordonnées / Contactgegevens

Nom / Naam

Prénom / Voornaam

Adresse (rue + n°) / Adres (straat + nr)

E-mail / Mail

Proposition 1 : Mise en sens unique de la rue d'Anderlecht

Voorstel 1 : Anderlechtsesteenweg in enkele rijrichting plaatsen



Proposition 2 : Mise en sens unique partiel de la rue d'Anderlecht

Voorstel 2 : Anderlechtsestweg gedeeltelijk in enkele richting plaatsen



Cocher votre choix /
Gelieve uw keuze aan te vinken

Remarques et suggestions ou des - Alle opmerkingen welkom op achterzijde